

# DOSSIER FAMILLE

(à remettre complété au Guichet famille)

## QU'EST-CE QUE LE DOSSIER FAMILLE ?

C'est un dossier unique permettant de collecter toutes les informations relatives à votre foyer afin de faciliter la gestion de vos demandes concernant les structures du Pôle Enfance Jeunesse :

- ☞ Inscription scolaire
- ☞ Restauration scolaire
- ☞ Accueil périscolaire
- ☞ Multi accueil
- ☞ Accueil de loisirs
- ☞ Service jeunesse

## A SAVOIR :

Le dossier famille est à déposer, dûment complété et accompagné des justificatifs demandés, au

***Guichet famille***

***5, place de la République***

***27300 BERNAY***

***Tél : 02 27 19 93 09 – Courriel : [guichet.famille@bernay27.fr](mailto:guichet.famille@bernay27.fr)***

## IMPORTANT :

Il vous sera demandé :

- De procéder à la mise à jour du dossier à chaque changement de situation familiale ou de coordonnées (adresse, téléphone, courriel...).
- De vérifier, modifier et compléter les informations de chaque fiche enfant fournie par le Guichet famille chaque année courant septembre.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE.**

### CADRE RESERVE AU SERVICE

Date de dépôt du dossier :	Nom du foyer :	N° portail famille :

**RESPONSABLE 1**

Mère     Père     Autre : .....

NOM .....

PRENOM.....

Date de naissance.....

Nationalité .....

N° sécurité sociale.....

Régime :  CAF     MSA     Autre (préciser).....

N° allocataire .....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Courriel .....

Profession.....

Nom et adresse de l'employeur.....

.....

Téléphone professionnel .....

**RESPONSABLE 2**

Mère     Père     Autre : .....

NOM .....

PRENOM.....

Date de naissance.....

Nationalité.....

N° sécurité sociale.....

Régime :  CAF     MSA     Autre (préciser).....

N° allocataire.....

Adresse (si différente du responsable 1) .....

.....

Téléphone.....

Courriel .....

Profession.....

Nom et adresse de l'employeur.....

.....

Téléphone professionnel .....

**SITUATION FAMILIALE**

Célibataire     Marié(e)     P.A.C.S     Union libre     Veuf(ve)     Divorcé(e)     Séparé(e)

**ENFANT(S) A CHARGE VIVANT AU FOYER**

NOM	Prénom	Date de naissance	Autorité parentale (OUI/NON)	
			Responsable 1	Responsable 2

**J'ACCEPTE QUE MES FACTURES MENSUELLES ME SOIENT ENVOYEE PAR MAIL :**       OUI       NON

**Veillez préciser l'adresse mail à utiliser :**     Responsable 1    OU     Responsable 2

**Autorisation d'accès à CDAP** (Consultation Dossier Allocataire par les Partenaires)

Le service CDAP permet au Guichet famille de consulter votre quotient familial auprès de la CAF afin de vous éviter de fournir la copie de votre avis d'imposition.

**ATTESTATION DES REPRESENTANTS LEGAUX DU FOYER :**

Je, soussigné(e) ....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à signaler au Guichet famille tout changement en cours d'année.

Fait à ....., le.....

Signature des représentants légaux

***Pièces obligatoires à fournir :******(Ne pas oublier d'actualiser votre dossier famille si changement)***

- Copie** du livret de famille.
- Copie** de la pièce d'identité du représentant du foyer fiscal.
- Justificatif de domicile** de moins de 3 mois.
- Copie** du jugement de divorce ou décision du juge aux affaires familiales (en cas de garde alternée ou en l'absence de jugement, accord écrit des deux parents sur le choix de l'adresse de l'enfant et pièce d'identité du second responsable légal ainsi que le calendrier de garde de l'enfant).
- Copie** du **Projet d'Accompagnement Individuel (P.A.I.)** si existant.
- Fiche** sanitaire de liaison (avec photocopie des vaccinations), fiche d'autorisations parentales et fiche enfant (une de chaque par enfant) complétées et signées.
- Pour les personnes ne possédant pas de numéro d'allocataire CAF ou refusant l'accès à CDAP, **original** de l'avis d'imposition ou de non-imposition des responsables du foyer.
- Pour les familles d'accueil, **attestation de votre employeur** de prise en charge de l'enfant confié, accompagnée impérativement de l'autorisation parentale d'inscription.

*Conformément à la délibération n° 85-02 du 15 janvier 1985 par la délibération n° 91-039 du 28 mai 1991 (Commission Nationale Informatique et Liberté), vous disposez d'un droit d'accès de rectification auprès de la Mairie pour les informations contenues dans ce dossier.*